

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne : A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAVITTE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 18 Décembre 1876.

Chronique générale.

Il est question d'un congé que la Chambre s'accorderait jusqu'au 8 janvier. Il y aurait convocation individuelle si les circonstances l'exigeaient.

La nouvelle du jour est importante; la commission sénatoriale du budget vient de décider à la presque unanimité, 45 voix sur 48 votants, qu'elle proposerait le rétablissement de ceux des crédits supprimés par la Chambre qui lui paraissent avec raison indispensables.

Cette affirmation énergique des droits de la Chambre haute en matière de finances sera même soutenue au moment du vote par plusieurs républicains modérés, qui n'entendent pas faire partie d'une Assemblée soumise aux caprices de la Chambre des députés.

Les groupes de la droite ont eu, à ce sujet, une importante réunion sous la présidence de l'honorable général Changarnier.

On a été unanime à déclarer qu'il était inadmissible qu'au moment où le Sénat allait pour la première fois examiner un budget, il consentît de gaieté de cœur à laisser entamer ses prérogatives.

Le gouvernement pourrait, a-t-on dit, se déjuger en ne demandant pas le rétablissement des crédits supprimés; mais le Sénat, de son côté, le droit et le devoir strict de s'opposer à ce que la Chambre puisse empê-

cher, en refusant certains crédits, l'application de lois qu'elle n'a pas le pouvoir d'abroger sans le concours du Sénat.

La Correspondance universelle confirme ainsi cette même nouvelle :

« La majorité du Sénat, malgré l'époque avancée, se montre résolue à étudier le budget avec les soins convenables, en laissant à la Chambre des députés la responsabilité des ajournements successifs et prémédités qu'elle a mis au vote budgétaire. Plusieurs sénateurs, qui ont vu M. Jules Simon, lui ont déclaré que le Sénat ne cherchait pas de conflit, mais qu'il ferait son devoir, et que le pays serait juge de la situation. »

Tous les commandants de corps d'armée sont convoqués à Paris pour la fin du mois. Le classement des officiers proposés par les généraux inspecteurs aura lieu dès le 5 janvier, en conseil supérieur de la guerre.

De graves nouvelles sur les affaires d'Orient ont été reçues samedi au ministère des affaires étrangères. Elles ont trait à l'attitude hostile à toute garantie véritable prise tout récemment par le gouvernement turc.

Le conseil des ministres a tenu séance samedi matin à l'Élysée, sous la présidence de M. le maréchal de Mac-Mahon. Le conseil continuera à se réunir, comme à l'ordinaire, les mardis, jeudis et samedis.

M. le ministre de l'intérieur n'adressera pas de circulaire aux préfets. Il doit les mander successivement à Paris, et, dans les entretiens qu'il aura avec eux, il leur donnera des instructions verbales.

Il n'y a, pour le moment, aucun mouvement administratif en préparation. M. le ministre de l'intérieur, nouvellement installé, tient à prendre connaissance des dossiers concernant le personnel, avant de procéder à des remaniements.

La présentation officielle des administrations dépendant du ministère de l'intérieur, aura lieu le 4^e janvier, la proximité de cette date la rendant actuellement inutile.

Un arrêté, qui va paraître au Journal officiel, contiendra la nomination de M. Massicot comme directeur de la presse, en remplacement de M. Hector Pessard, démissionnaire.

Le cabinet de M. le ministre de l'intérieur est constitué :

M. Charles Simon est chef de cabinet.

M. Cauvain, auditeur au conseil d'État, ancien chef du cabinet de M. Faye, est nommé chef adjoint du cabinet de M. le ministre de l'intérieur, étant spécialement chargé d'aider le ministre dans la préparation des lois.

M. Léon Cohn est nommé chef du secrétariat.

Les attachés du cabinet sous M. de Marcère restent en fonctions. Ce sont MM. de Marsais, sous-chef de cabinet; Lepetit, Foubert, Dreyfus, Deschanel, Fourcand et Pesson, auxquels est adjoint M. de Beauplan.

Notre colonie africaine est en ce moment inondée, malgré une grande surveillance, par une quantité de petites brochures, venant de Turquie, cherchant à provoquer parmi les différentes tribus algériennes le réveil de l'Islam et de la guerre sainte.

M. Léopold Faye a remis à M. le Président de la République sa démission de sous-secrétaire d'État à l'intérieur.

Cette démission a été acceptée.

Nous lisons dans la Gazette de France :

« La déclaration de M. Jules Simon a été lue au Sénat; elle a été accueillie avec la plus grande froideur. »

« Les droites, la gauche et l'extrême gau-

che n'ont pas fait entendre un seul signe d'approbation.

« Les députés venus en grand nombre pour entendre une fois de plus cette déclaration trouvaient en général qu'elle avait au Sénat une allure plus provocante qu'à la Chambre des députés; c'est peut-être parce que M. Jules Simon lisait sans nuancer sa voix. Devant les députés, au contraire, il avait usé des inflexions de voix, de manière à contenter tout le monde. »

La Bourse fait un accueil assez froid au replâtrage ministériel et paraît avoir peu de confiance dans sa durée, parce que, dit-on, il s'est mis Martel en tête.

Le gouvernement roumain a commandé à l'étranger 80,000 fusils chassepots, des quantités considérables de cartouches et une énorme provision de plomb. De son côté, la Serbie s'est adressée à la Belgique pour avoir un nombre très-élevé de fusils et de cartouches.

Puisque M. Jules Simon est le roi du jour, il n'est pas sans intérêt de rappeler quelques-uns des grands faits de sa vie parlementaire. Voici, par exemple, d'après le Journal officiel, en quels termes M. Jules Simon s'exprimait sur le Maréchal, au jour où l'on discutait la prorogation de ses pouvoirs, le 18 novembre 1873 :

« M. Jules Simon. — Vous proposez, pour guérir la France, un remède qui est radicalement nul; le pouvoir que vous voulez créer est le plus faible de tous les pouvoirs... Vous cherchez une force, créez-la; mais une durée de sept ans, de dix ans même, est tout autre chose... Au 18 brumaire, on a créé une force, mais ce ne sont pas les dix ans de pouvoir qui étaient la force; c'était l'homme! »

« Cet homme, il sortait aussi de notre glorieuse armée; il n'avait eu sa part d'aucun

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Les gens qui s'amuse.

(Suite.)

Une femme en effet venait d'entrer malgré le cabaretier; elle était pâle, haletante, et tenait dans ses bras un enfant qui pleurait.

— Encore ici, malheureux! s'écria-t-elle. — Donnez une chaise à madame, interrompit Galuchon en ricanant.

La femme ne répondit pas. — Pendant que tu bois ta paie au cabaret, continua-t-elle, sais-tu ce qui arrive chez toi?

— Un héritage d'Amérique peut-être? dit Oscar. — Le propriétaire est venu avertir qu'il ferait tout vendre demain.

— Vous n'aurez pas à payer de déménagement, observa le fils de la crémière.

La femme se tourna vers lui les yeux étincelants. — Sans cœur! s'écria-t-elle, c'est toi qui as fini de perdre mon mari.

— Le perdre?... il n'est même pas égaré, dit Galuchon; voyez plutôt.

— Je le vois assez, dit la femme; mais je parie qu'il ne lui reste plus rien de l'argent de sa semaine.

— Allons, Pierre, rends tes comptes à madame, reprit Oscar.

L'ouvrier, qui avait jusqu'alors écouté les reproches de sa femme d'un air sombre, fit un geste énergique.

— Hors d'ici, Françoise, dit-il; tu me chanteras une autre fois tes litanies; aujourd'hui je suis en société.

— Mais, scélérat! tes enfants n'ont pas de pain, s'écria la femme exaspérée.

— Il faut leur en donner, répondit l'ivrogne en se versant à boire; cela vous regarde, c'est pas aux hommes de faire la pot-bouille des mioches.

Et comme Françoise voulait répondre :

— Assez causé, dit-il d'une voix rude et en fermant les poings.

— Viens à la maison, reprit la femme qui cherchait à l'attirer.

— La paix, je te dis! — Alors je reste avec toi. — Prends garde, payse, s'écria Pierre en s'avancant vers sa femme. — Je n'ai pas peur, dit-elle. — Veux-tu détalé?

— Non. Elle était près du seuil, Pierre la saisit par le bras et la poussa avec tant de violence, que la malheureuse alla rouler dans le comptoir du marchand de vin.

— Ah! vous l'avez tuée! s'écria Joseph en se levant.

— Ne bouge pas, dit Pierre qui referma tranquillement la porte; elle est habituée à la chose, faut toujours en venir là avec elle.

— Mais si elle meurt de faim pourtant?

— Qu'elle s'arrange, dit Pierre la pompe avec un geste de dédain; je suis pour qu'on se donne de l'agrément, moi; au diable les pleureuses et vive les gens qui s'amuse!

— Bien dit, s'écria Galuchon.

Et se tournant vers les buveurs :

— Comprenez-vous la moralité de l'apologue, mes amours? ajouta-t-il; c'est qu'après l'obélisque de Luxor, le mariage est la plus grande bêtise connue. Aussi, quant à moi, je reste dans la circulation, et je vous engage à user de la même recette.

— Approuvé! s'écrièrent les buveurs.

— Puisque nous sommes d'accord, reprit Oscar, prenons un punch : holà! garçon, une bouteille de dur et des citrons.

Cependant le soir était venu et la salle du marchand de vin s'était insensiblement remplie; Galu-

chon, qui était ivre, commençait à promener autour de lui des regards insolents, et Pierre la pompe frappait sur la table en criant qu'il lui fallait quelqu'un à démolir.

— Au fait, dit Oscar, faut chercher une affaire pour finir agréablement la journée : tremblement complet, mes agneaux! Qui est-ce qui me trouve un Prussien à assommer. En voilà un petit brun à bas dont le nez me déplaît; j'ai envie de lui proposer une savate d'agrément.

— Mais il ne nous dit rien, observa Paul.

— Puisqu'il lui déplaît, reprit Pierre la pompe. C'est comme moi, le grand sec qui est à côté; j'ai idée que c'est un tailleur.

— Eh bien? demanda Joseph.

— Tous les tailleurs, c'est nos ennemis, à nous autres batteurs de fer.

— Pourquoi?

— Pourquoi? mais parce qu'ils sont tailleurs donc.

— Attends, je vas t'engager la chose, dit Galuchon en jetant une boulette de pain au petit brun. Celui-ci se retourna étonné; Oscar éclata de rire et lui envoya une écorce de citron dans l'œil.

— Monsieur! s'écria le petit homme en se levant. — Carambolage! répondit Galuchon en lançant un bouchon qui lui effleura le menton et lui entra dans la bouche.

revers, et les succès qu'on lui devait étaient tels que, pour en trouver d'analogues, il fallait remonter jusqu'à Turénne. — Voilà ce que vous aviez le 18 brumaire, et voilà pour quoi il y avait là une force. Et ce n'est pas seulement à cause de cela, c'est aussi que, par un hasard inattendu et presque invraisemblable, le même homme, qui était un grand capitaine, était aussi un grand organisateur, un grand politique; de façon que, lorsqu'il est sorti de la salle où il avait violé la loi, il n'en est pas sorti affaibli, parce qu'il était lui-même une force considérable. Ce ne sont pas les armées qu'on lui avait données, c'est la force qu'il avait en lui, et le souvenir de ce qu'il avait fait, qui le grandissaient dans son pays, et qui l'ont rendu puissant, et bientôt tout puissant dans le reste de l'Europe. »

Se faire l'apologiste du 18 brumaire pour écraser le Maréchal par une comparaison avec le Premier-Consul, quel rôle ! Et près de qui M. Jules Simon a-t-il pu puiser une inspiration pareille ? Mais achevons l'instructif tableau reproduit par l'Officiel :

« M. Jules Simon. — Aujourd'hui, en supposant que vous ayez quatre, cinq, dix voix de majorité, celui qui sortira de ce vote ne sera pas l'homme du 18 brumaire; il n'aura pas les victoires du premier Bonaparte, il n'aura pas son génie... »

« A droite. — Assez ! assez ! »

« M. Depeyre. — Il aura pour lui l'honnêteté et la loyauté ! »

« M. Lambert Sainte-Croix. — Il aura l'estime du pays ! »

« M. Jules Simon. — Il dira au pays : Je suis un souverain institué pour sept ans par une majorité de dix voix. Il sera cela, et ne sera pas autre chose ! »

L'offense était si manifeste qu'en dehors des protestations de la majorité, le garde des sceaux d'alors, M. Ernoul, jugea nécessaire de venir relever avec indignation « les attaques dirigées, plus haut que le ministère, contre la personne même du Maréchal, contre l'homme dont la France honore le désintéressement et la loyauté ! »

Là-dessus, on vota, et, fidèle à lui-même, M. Jules Simon repoussa de son bulletin la présidence du Maréchal et la prorogation de ses pouvoirs.

Messieurs les républicains ne trouveront pas mauvais, après cela, que nous n'ayons aucune confiance en M. Jules Simon pour sauvegarder les droits constitutionnels du Maréchal.

LE TARIF DES FACTEURS.

Dans la séance de la Chambre des députés du 7 décembre, M. le ministre des finances a fait une réclamation qu'il est intéressant de faire connaître. D'abord, elle renseignera exactement les facteurs de la poste sur la réalité de l'augmentation de solde qui leur est promise par le budget de 1877; et, en second lieu, elle montrera une fois de plus l'inconvénient qu'il y a d'introduire dans le budget des amendements soudains, que les auteurs n'ont même pas pris

Le petit s'avança furieux vers le mauvais plaisant; ses amis se levèrent pour l'appuyer, et l'on en vint aux mains.

Les deux Bretons voulurent d'abord séparer les combattants; mais voyant qu'ils recevaient les coups de tout le monde, ils se décidèrent à les rendre, et se trouvèrent bientôt entraînés dans la mêlée générale.

L'avantage finit pourtant par rester à Oscar et à ses compagnons; leurs adversaires furent obligés de quitter le cabaret.

— Victoire ! s'écria Galuchon; ils vont voir si nous sommes dans la rue... En voilà une journée complète, les anciens !

— Complète, dit Pierre la pompe en cherchant à étancher le sang qui coulait de ses lèvres fendues.

— Les petits Bretons se sont bien retournés, ajouta Oscar; je suis content de vous, mes gars.

— C'est possible, dit Paul; mais j'ai un œil à moitié crevé.

— C'est rien, petit... Un coup de poing que tu as regardé de trop près...

— Et moi j'ai le poignet démis, ajouta Joseph.

— Tu bassineras cela avec un vieux bas, et demain il n'y paraîtra plus. Encore un coup, mes lapins, et puis en route.

Ils vidèrent de nouveau quelques bouteilles et se séparèrent enfin.

— J'espère que nous nous sommes amusés, dit

la peine de faire concorder avec les bases du budget.

Voici, d'après le Journal officiel, les paroles de M. le ministre des finances :

« M. le ministre des finances. — J'ai besoin de donner quelques explications à la Chambre, au sujet de l'amendement de M. Rouveure. »

« Cet amendement a mis à la disposition du ministre des finances une somme de 4,700,000 fr. en sus des crédits antérieurs. Voilà le vote qui a été émis. J'ai donc 4,700,000 fr. au profit des facteurs; c'est un fait acquis. Mais, dans le cours de l'argumentation, il a été question des tarifs kilométriques, c'est-à-dire de la rémunération proportionnelle aux parcours kilométriques. Comme je combattais cet amendement, en me mettant d'ailleurs à un point de vue que vous connaissez, je n'ai pas à faire de propositions subsidiaires; il en est résulté qu'on est resté dans l'obscurité en ce qui concerne les tarifs. La Chambre a voté une somme, mais elle n'a pas voté un tarif. J'ai à employer 4,700,000 fr., le tarif de 7 centimes absorberait une somme de beaucoup supérieure. »

« J'ai fait faire hier, pour m'en assurer, des calculs exacts par l'administration des postes. Si vous examinez le chiffre inscrit au budget, si vous diminuez du crédit total porté au profit des facteurs, et qui monte à 44,646,000 fr., une somme de 342,000 fr. applicable au service des hautes paies existantes, il reste 44,304,000 fr. dont le sixième représente 4,884,000 fr. Un centime de plus, inscrit au tarif kilométrique, représentait donc, au commencement de l'année, 4,884,000 fr., ce qui présente déjà un excédant de 484,000 fr., par rapport aux 4,700,000 fr. que vous avez votés. »

« Mais l'allongement des parcours a lieu régulièrement; on l'évalue à environ 640 mètres par tournée, ce qui n'est pas exagéré, de sorte que si l'on ajoute ce nombre de 640 mètres à chacune des 49,000 tournées, on constate en sus de l'insuffisance de 484,000 francs dont j'ai parlé, une nouvelle insuffisance de 345,000 fr.; de sorte que l'adoption du tarif de 7 centimes entraînerait une dépense excédant de 500,000 fr. la somme qu'on a votée de 4,700,000 francs. En résumé, 4,700,000 francs de plus ne signifie pas un centime de plus sur le prix kilométrique. »

« Il y a donc autre chose à faire, et j'ai le devoir d'indiquer comment je compterais employer le crédit voté. Je donne cette indication pour qu'il n'y ait pas de malentendu, et pour amener la contradiction si cela était nécessaire. Il serait possible, avec 4,700,000 francs, de ne point modifier le système de haute paie sur lequel j'étais tombé d'accord avec la commission du budget, et d'élever le tarif de tous les facteurs à 6 cent. 1/2, tout en distribuant une haute paie variable de 50 à 150 fr. à tous les facteurs ayant plus de dix années de services, c'est-à-dire à ceux qui auraient en général plus de trente ans, à supposer que les facteurs entrent dans le service à l'âge de 18 à 20 ans. »

« Je crois que ce système donnerait le

meilleur moyen de répartir équitablement les 4,700,000 francs que vous avez votés. (Très-bien ! très-bien !)

« S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai le vote comme ayant cette signification. (Marques générales d'assentiment.) »

Le marquis de Salisbury.

Dans les entrevues préliminaires qui ont eu lieu à Constantinople, entre les fortes têtes de la conférence, ce sont deux représentants des races les plus opposées qui se sont rencontrés.

D'une part, le général Ignatieff, avec ses grosses lèvres, sa moustache négligée, ses yeux légèrement bridés, sa haute taille et son air vaillant à la fois et réfléchi, toute sa finesse et tout son enthousiasme.

D'autre part, avec ses longs cheveux encadrant une figure bienveillante et reposée, sa large barbe châtain foncé, dont la masse soyeuse noie les contours les plus accusés du visage, avec ses yeux clairs et doux, son nez saxon, son front dénudé, sa tournure aristocratique mais bourgeoise, — si l'on peut joindre ces deux mots, — le marquis de Salisbury rappelle ces hommes d'Etat britanniques, fortement préparés par une adolescence active et par des études entrecoupées d'exercices violents, à toutes les fatigues de l'existence politique, à laquelle les destine une grande naissance. Le premier parle français comme un Parisien, sans aucun accent, le second s'exprime en notre langue avec une éloquente facilité qui conserve cependant un parfum d'outre-Manche.

L'un a la voix un peu rude du soldat, l'autre le parler adouci du diplomate. Celui-ci a pour mission de persuader, de rechercher une conciliation possible en suivant son adversaire sur le terrain choisi par la chancellerie russe; celui-là, rompu à toutes les manœuvres, a pour objectif d'accuser l'émissaire du Foreign-Office à des nécessités qu'il feint encore de ne point apercevoir.

La plume du général Ignatieff est une plume de fer; celle du marquis de Salisbury est une plume de paon, brillante et moelleuse, mais incertaine et légère, soumise aux coups de vent, flexible et peu solide. L'une durera jusqu'à ce qu'elle se rompe, l'autre, jusqu'à ce qu'on la taille de nouveau.

Le marquis n'est pas bavard que le général. L'un et l'autre sont de la grande école du silence. Leurs mots sont des actes. On pourrait dire que leurs carrières respectives, jusqu'alors distinctes comme leurs nationalités, viennent de se rencontrer, ou mieux de se heurter. La carrière d'Ignatieff, on le sait, depuis qu'il a déposé l'épée, est tout entière en Turquie; celle de Robert Cecil, de l'ancien lord Hatfield, de lord Salisbury enfin, est tout entière aux Indes.

Cependant, le jeune marquis — il n'a pas quarante-six ans — n'est allé qu'une fois, il y a une vingtaine d'années, dans les possessions anglaises; mais il semble avoir voué

sa vie à leur prospérité. Ses études se sont constamment tournées vers leur administration. Choisi en 1866 par lord Derby pour faire partie de son premier ministère, c'est lui qu'il désira le plus passionnément.

Jusqu'alors — son père vivait encore — il avait été membre de la Chambre des Communes comme représentant de Stamford. En 1868, il quittait à la fois le pouvoir et le

Il y avait quelque temps déjà que la mort de son frère aîné avait changé son nom de lord Hatfield en celui de lord Salisbury, et

pechés de jeunesse, dont l'âge mûr sourdement velleités libérales qui semblaient promettre un nouveau Fox.

Cependant, parmi tous les Tories, il brille en ce moment par un sincère désir de conciliation avec les Whigs. De tout temps il a mérité le respect et même l'affection des petits et des humbles. C'est un propriétaire modèle, attentif au bien-être de ses tenanciers, et dont le premier soin, en prenant possession de ses immenses domaines, fut de vérifier si les fermes, cottages, etc.,

Il paraît que le marquis est quelque peu journaliste. On dit que, durant le ministère Gladstone, la Quarterly Review et la Bentley's Quarterly Review insérèrent de sa prose. Je ne note ce trait que pour la forme, en passant, lord Salisbury n'ayant rien en somme de l'écrivain et se trouvant plutôt porté, par ses études, par ses goûts et par sa situation, vers la carrière des ambassades ou des ministères muets.

On raconte, en effet, que lorsqu'il administra de Londres le vaste empire des Indes, de 1866 à 1868, lord Northbrook n'en put jamais obtenir que des télégrammes, détaillés à la vérité, mais toujours un peu secs.

Aujourd'hui, revenu avec lord Derby au pouvoir depuis 1874, lord Salisbury a dans le nouveau vice-roi des Indes, lord Lytton, un collègue, je n'ose dire un subordonné, moins exigeant et plus souple. Aussi peut-il véritablement se dire souverain d'un empire de 200 millions d'habitants.

Voilà l'homme qui se trouve assis aujourd'hui même devant une table du conseil, en face du général Ignatieff, à Constantinople. C'est bien véritablement le sort de l'Asie qui l'intéresse, si c'est une querelle européenne qui l'a conduit là.

Son œil fin ne refuse point de se fixer un instant sur les campagnes sanglantes de la Bulgarie; mais, parfois, sans doute, il se détourne vers l'Orient, et reflète un instant dans sa profondeur lumineuse le ciel bleu des Hindous. (La France.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

MUSIQUE DES SAPEURS-POMPIERS.

Jeudi prochain, 21 décembre, à 8 heures du soir, la musique des sapeurs-pompiers

nique à Vincennes; je puis vous y conduire si vous le désirez.

Les deux jeunes gens acceptèrent en remerciant, et promirent de venir prendre le lendemain leur nouvel introducteur.

(La suite au prochain numéro.)

La petite fable ci-dessous, que nous empruntons à l'Indépendance, explique mieux qu'un long article la situation respective de la France et de l'Angleterre :

L'Angleterre ayant chanté

Tout l'été,

Se trouva fort dépourvue

Quand la guerre fut venue.

Pas le plus petit troupière

A pouvoir mettre sur pied

Elle alla crier famine

Chez la France sa voisine.

La priant de lui prêter

Ses soldats pour les poster

Au détroit de Dardanelle :

— Je vous prêterai, lui dit-elle,

Votre service amical

En papier oriental.

La France, est peu belliqueuse,

Ce n'est plus à son défaut :

— Me secouriez-vous tantôt ?

Dit-elle à cette emprunteuse.

— Le pouvais-je ? Après Sedan,

Je dormais, ne vous déplaise.

— Vous dormiez, j'en suis fort aise,

Eh bien ! ronflez maintenant.

Galuchon en prenant congé des deux amis; eh bien ! mes garçons, c'est tous les jours comme ça pour les bons vivants. Vous savez le chemin du Tabernacle maintenant; bonsoir et à demain.

Après une nuit agitée, les deux amis se réveillèrent la tête lourde et le cœur triste.

Joseph regarda l'œil meurtri de Paul, et Paul le poignet gonflé de Joseph; tous deux secouèrent la tête en même temps.

— C'est égal, dit Poiney, ces amusements-là deviendraient ennuyeux à la longue; j'aimerais autant reprendre le tablier vert et la casquette de papier.

— C'est pourtant vrai, dit Riout pensif; le cousin Galuchon et ses amis sont des garnements un peu trop foncés en couleur pour moi.

— Il faut peut-être un apprentissage pour savoir rien faire, dit Joseph; les ouvriers ne connaissent point ce métier-là, au lieu de s'amuser ils s'abrutissent; les rentiers sont, sans doute, plus habiles à tirer parti de leurs loisirs.

— Faut aller trouver M. Godard, dit Paul; il a toujours vécu la canne à la main, il doit savoir s'amuser sans travailler, celui-là.

— Mais serous-nous assez riches pour vivre comme lui ?

— Il faudra voir.

— Allons, alors, dit Poiney.

IV.

M. Godard demeurait rue Royale, dans une maison dont il était propriétaire; c'était un homme d'environ quarante ans, qui, après avoir gagné dans quelques heureuses spéculations une aisance suffisante, s'était retiré du commerce.

Ami du plaisir qu'il comprenait en négociant, et qu'il traitait avec la même régularité que les affaires, il menait une vie de garçon qui passait, au Marais, pour fort divertissante.

Joseph lui avait apporté une lettre de recommandation de M. Provost. Et en apprenant que les deux jeunes gens venaient de recueillir un héritage, il les avait reçus avec une bienveillance pleine de bonhomie.

Aussi, lorsque Joseph parla du désir qu'il avait de se fixer à Paris et d'y vivre bourgeoisement, proposa-t-il, de son propre mouvement, aux deux amis, ses conseils et son patronage.

— Je vois, leur dit-il, une société de gens comme il faut, qui n'ont d'autre occupation que de prendre du bon temps, et qui savent se divertir raisonnablement. L'hiver, nous avons de petits concerts où l'on chante des romances, et des bals qui finissent à minuit, à cause des grands parents et des portiers; l'été, nous faisons des parties de campagne. Je dois même être demain d'un pique-

donnera une soirée musicale dans les salons de la Mairie.

En voici le programme :

- 1^o Fantaisie sur *Lucie de Lammermoor*, exécutée par la musique des pompiers (Donizetti).
 - 2^o Ouverture de *l'Italienne à Alger*, pour orgue et piano (Rossini).
 - 3^o Romance de *Mignon* (A. Thomas).
 - 4^o Fantaisie sur *Galathée*, pour violon, (V. Massé).
 - 5^o Mosaïque sur *Robert le Diable*, exécutée par la musique des pompiers (G. Meyerbeer).
 - 6^o *Ma Philosophie*, romance, paroles de M. C. Marchand, musique de J. Fermet.
 - 7^o Ouverture du *Chalet* (Adam).
 - 8^o Duo de *Lucie* (Donizetti).
 - 9^o *Retraite* (Lefébure-Wely).
- Le piano sera tenu par M^{me} DE BECQUE.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur un amendement de M. Haentjens pour réduire le droit de circulation sur les boissons, repoussé par 328 voix contre 84 :

Ont voté pour : MM. Berger et Janvier de la Motte ;
Ont voté contre : MM. Benoist, comte de Civrac, Maillé, comte de Maillé ;
N'a pas voté : M. de Soland.

Sur l'amendement de M. Blin de Bourdon, réduction sur le prix du tabac, repoussé par 322 voix contre 85 :

A voté pour : M. Janvier de la Motte ;
Ont voté contre : MM. le comte de Civrac, Benoist, Maillé, comte de Maillé, de Soland.
N'a pas voté : M. Berger.

M. le préfet des Deux-Sèvres a pris, à la date du 27 octobre, un arrêté concernant la police de la chasse dans son département.

Aux termes de cet arrêté, les animaux nuisibles ou malfaisants dont l'énumération suit, pourront être détruits à toute époque de l'année, à l'aide de pièges et par tous autres moyens, à l'exception du fusil, sans préjudice du droit appartenant au propriétaire ou fermier de repousser ou de détruire, même avec des armes à feu, les bêtes fauves qui porteront dommage à ses récoltes :

- 1^o Les loups, renards, sangliers, chats sauvages, putois, fouines, loutres, lapins ;
- 2^o Le hobereau, l'hémerrillon, la cresselle, l'épervier, la buse commune, la buzzard des marais, la pie-grièche grise, le corbeau noir, la corneille noire et mantelée, la pie, le pigeon ramier, le plongeon.

Les chasses et battues dans les bois et les campagnes, pour la destruction de ces animaux, ne pourront avoir lieu qu'après avoir été permises par le préfet. La destruction des lapins ne pourra avoir lieu que sur la propriété de la personne autorisée.

La destruction de tous les autres oiseaux, la capture des petits oiseaux, la destruction des nids et des couvées de toutes espèces d'oiseaux sans exception est interdite.

L'alouette pourra être chassée pendant l'époque des semailles seulement, à l'aide du lacet à un seul crin et de la nappe spéciale à l'alouette dont la maille est fixée à 0^m,035 millimètres.

Pendant les temps de neige, toute autre chasse que celle du gibier d'eau et des animaux nuisibles est interdite.

Quel que soit le procédé de chasse, le permis de chasse reste obligatoire.

Le doyen des instituteurs du département des Deux-Sèvres vient de mourir à Béceleuf, arrondissement de Niort. Jean Croizin, né en 1793, était un soldat du premier Empire. Après avoir pris part aux combats qui se livrèrent à la suite de la campagne de Russie, il revint à Béceleuf, son pays natal. Il y fut nommé instituteur et remplit pendant trente-huit ans ces utiles et modestes fonctions avec un zèle et un dévouement qui lui firent de tous ses élèves des amis. Ce vieux brave a été conduit au champ du repos par une foule nombreuse.

On lit dans l'*Indépendant* de Laval :

Le 14 courant, un affreux accident est arrivé au moulin de Rollou, commune de Saint-Pierre-des-Landes.

Le nommé Fleury, meunier, était occupé à atteler son cheval, lorsqu'il entendit son fils François, âgé de 17 ans, qui se trouvait dans le moulin, lui crier : — Papa, viens à mon secours. — Fleury courut au moulin

et aperçut son fils dont la blouse était prise par un engrenage, tenir à deux mains l'arbre de couche qui l'entraînait dans son mouvement de rotation.

Fleury s'empessa d'arrêter le moulin et de dégager son fils qui eut encore la force de saisir son père et de déchirer ce qui restait de sa blouse engagée dans les engrenages.

Malheureusement, avant l'arrivée du père, la tête du jeune homme frappait, à chaque tour de roue, contre une poutre, laquelle était inondée de sang.

Les blessures du jeune Fleury étaient tellement graves qu'il expirait le lendemain à 6 heures du matin.

Le 13, le nommé Daroux, charpentier, âgé de 24 ans, qui travaillait au moulin de la Roche, commune de Loigné, invita le nommé Louis Lebrun, 30 ans, garçon meunier au moulin du même nom, situé sur l'autre rive de la Mayenne, de le passer sur l'autre rive. Celui-ci accepta et les deux montèrent sur un bateau et se dirigèrent vers la rive opposée. Malheureusement, s'étant rapproché trop près du barrage, le bateau fut saisi par le remous des flots et submergé. Tous deux disparurent et ni l'un ni l'autre n'ont encore été retrouvés.

COMMENT ON PRATIQUE LE SPIRITISME DANS LA SARTHE.

On écrit de Mézières-sous-Lavardin, canton de Conlie, arrondissement du Mans :

« Non loin de la forêt de Mézières-sous-Lavardin, par des chemins impraticables et à travers les broussailles, on arrive au village de la Gagnerie, habité par une population crédule.

« De sottes croyances se sont accréditées dans ces esprits superstitieux, au point que les mots de revenants, de sorciers, de farfadets et de diables font dresser les cheveux aux plus hardis.

« Au milieu de cette population, apparaît la mine fûtée de Bouttier, surnommé le Rembelli. De profession, on ne lui en connaît pas ; il vit au hasard, et, certes, ce n'est pas de la manne du ciel.

« Depuis quelques jours, un tapage tout à fait inaccoutumé se produisait dans sa maison ; à différentes reprises, des pierres lancées par une main invisible venaient frapper ses bahuts. — De là grand émoi au village. — « C'est de la *phusique*, » disaient les uns ; « c'est le diable qui vient présider le sabbat, » disaient les autres. »

« Et Bouttier d'attirer chez lui la gent craintive, pour la faire assister à ce spectacle étrange. Tous s'en retournaient tremblants et criant au sortilège.

« Le garde-champêtre lui-même, un *finaud* cependant, trouva l'expérience concluante, et, comme dans la *Dame blanche*, il n'y pouvait rien comprendre. La population de Mézières-sous-Lavardin, exaspérée d'entendre continuellement ce vacarme, se décida à faire le siège de la maison maudite, et des cultivateurs transformèrent leurs récoltes de pommes de terre en minutions de guerre.

« Quant à l'entrepreneur de sorcellerie, satisfait de sa ruse, approvisionné pour tout son hiver, il se préparait à faire cuire ses pommes de terre et à les manger à la santé de ses trop crédules compatriotes. Mais la gendarmerie vint rendre visite à Bouttier, et, après quelques investigations, reconnut qu'il était l'auteur de ces scènes de spiritisme.

« Le spirite avait mis dans son jeu son fils et sa petite fille, âgée de dix ans, et c'était par l'intermédiaire de ces *mediums* que les pierres étaient lancées, pendant que Bouttier attirait par son verbiage l'attention des badauds épouvantés. »

Un nouveau remède pour les chevaux. — Un vétérinaire de Prague fait administrer aux chevaux, fatigués par une longue traite, un demi-litre de café très-fort, qui les reconforte merveilleusement sur l'heure.

Un cheval ayant été surmené de travail, qui, par ce fait, avait perdu de ses qualités, a été remis en état par ce traitement au bout de quelques jours. Il retrouva sa vigueur, son poil redevenit doux et brillant, et il put, de nouveau, fournir de longues étapes à son cavalier.

DRESSAGE ET DOMPTAGE DES CHEVAUX PAR L'ÉLECTRICITÉ.

Sous ce titre, on lit dans le *Siècle* :

« Il n'est bruit depuis peu de temps, da

le monde des sportsmen, comme en général parmi tous ceux qui s'occupent des chevaux ou qui en possèdent, que de l'invention originale d'un frein électrique très-ingénieux, qui va probablement mettre un terme à cette longue série de systèmes, créés péniblement et inutilement jusqu'ici par une foule d'inventeurs, suivant la même routine, pour arriver à maîtriser les chevaux emportés.

« Nous avons cru qu'il nous appartenait, en qualité de rédacteur du sport dans le *Siècle*, de donner aux lecteurs de ce journal quelques renseignements exacts, puisés à bonne source, sur cette heureuse invention que nous croyons, en effet, appelée à un succès sérieux. On nous rendra d'ailleurs cette justice qu'en principe nous nous sommes toujours abstenus d'entretenir le public de tous les essais, plus ou moins retentissants, qui ont eu lieu dans le même but, tous acclamés bruyamment à leurs débuts par l'opinion publique confiante, pour être ensuite tous également délaissés par elle, par suite de l'indifférence, justifiée par la pratique, des gens du métier.

« Le frein électrique dont il s'agit ne peut, en aucune façon, être rangé dans cette catégorie. Rien n'est plus simple, en effet, que ce nouveau moyen de domptage, rien n'est plus pratique et rien n'est plus victorieux ; qu'on en juge. Une petite manivelle, à peine visible, est sous la main même du cocher. Elle sert à mettre en rotation un électro-aimant, minuscule, complètement invisible, caché qu'il est dans un coin de l'intérieur du siège de la voiture. Deux fils conducteurs, invisibles également, car ils sont coulés dans l'épaisseur des courroies des guides et des harnais, mettent cet électro-aimant en communication directe avec le cheval ou les chevaux, car il est bon de faire remarquer ici qu'avec ce nouveau système, ce que l'on obtient sur un cheval on l'obtiendrait aussi aisément et sans plus de dépense sur cent, sur mille chevaux attelés.

« Au moyen de ces deux fils conducteurs, dont l'un aboutit au mors du cheval et l'autre au culeron, entouré à cet effet d'un petit anneau métallique, la secousse ou plutôt la contraction électrique, produite par la rotation de l'électro-aimant, traverse l'animal tout entier, de la tête à la queue, et transforme ainsi instantanément le cheval le plus fort et le plus fougueux en une sorte de cheval de bois inoffensif, immobile et invinciblement cloué au sol.

« Cela dit, et nous ne le disons que parce que nous l'avons vu positivement, le reste va de soi et on le comprend aisément. Qu'un cheval s'emporte, aussitôt le cocher, sans avoir besoin de lâcher ses guides ni de faire le moindre effort, pose tranquillement la main sur la petite manivelle, lui fait faire deux ou trois tours rapides, et le cheval est instantanément paralysé de tout son corps.

« Que l'animal, au contraire, par un vice fréquent et redoutable, recule ou se cabre, effrayé, la manivelle tourne également, et le voilà aussitôt immobile et impuissant. Qu'il rue, un seul tour de manivelle suffira, et il ne recommencera plus ! Que, par un événement imprévu, mais à prévoir, un obstacle se dresse ou un précipice quelconque s'ouvre soudain devant le véhicule emporté dans une allure rapide, qui en rend impossible l'arrêt subit, on donne quelques tours de plus, et le cheval est renversé à l'instant sur le flanc, et sa masse inerte retient la voiture sur le bord même de l'abîme.

« Enfin, chose surprenante, on peut obtenir par le même moyen un effet absolument contraire en apparence. Qu'un cheval rétif ou poussif, ou épuisé par l'âge, ne veuille plus avancer, et ici je m'adresse tout spécialement aux aimables cochers des petites voitures, aussitôt on imprime quelques petits mouvements brusques à la petite manivelle et la plus lamentable rosse, Dieu sait si l'on en rencontre en ce moment dans Paris, est subitement prise d'une ardeur nouvelle, et, comme dans *Don Quichotte*, on voit Rossinante galoper fièrement pour la première fois de sa vie.

« Nous n'avons pas besoin d'ajouter que la santé du cheval n'en sera pas atteinte le moins du monde et que, bien au contraire, ces diverses électrisations lui seront éminemment salutaires. Avec tout cela, nous ne saurions trop le faire remarquer, invisibilité absolue de tout cet étonnant système, en sorte que ni l'élégance de l'attelage, ni l'aspect de la voiture n'en sont en rien modifiés.

Franchement, que pourrait-on souhaiter en core ?...

« Pour notre compte, nous croyons avoir bien jugé en admettant aujourd'hui dans notre chronique une exception en faveur de ce système de frein électrique, et nous félicitons chaudement M. F. Faucher, son auteur, de cette invention également originale et salutaire qui peut au besoin mettre, dans la petite main même d'un enfant, une puissance sur le cheval aussi souveraine qu'elle est invisible. »

Publications de mariage.

Casimir Simonin, sans profession (veuf), de Saumur, et Mathilde-Camélia Piton, sans profession, de La Rochelle.

Emile-Pierre Baugé, plâtrier, de Saumur, et Toinette Duteil, couturière, même ville.

Faits divers.

Encore la femme coupée en morceaux. — Grande révélation ! — Dans la nuit de jeudi à vendredi, à minuit et demi, dit le *Gaulois*, en vidant la fosse d'aisance de la maison n^o 51 de la rue des Trois-Frères, où habitait Billoir, les ouvriers ont découvert une partie des intestins et les cheveux de la femme coupée en morceaux.

On a d'abord porté au bureau de police de la place Dancourt les restes de la malheureuse, puis le commissaire de police les a remis à M. le juge d'instruction Bresselles qui les a fait aussitôt examiner par M. Bergeron. De l'examen de l'expert, il résulte que les cheveux et les intestins découverts appartiennent bien au corps longtemps exposé à la Morgue, et que l'idée d'un avortement doit être complètement repoussée.

Il paraît tout-à-fait improbable que le transport des morceaux du cadavre ait été effectué à une telle distance par un seul individu, et nous avons la conviction que l'on ne tardera point à obtenir de Billoir des aveux qui permettront de retrouver son complice.

M. Bresselles, juge d'instruction, a interrogé vendredi Billoir et lui a fait part du résultat des recherches faites rue des Trois-Frères. Billoir a paru très-troublé, et, sur l'observation du magistrat que cette coïncidence était une preuve accablante contre lui, il serait entré dans la voie des aveux.

Puissons-nous en avoir fini avec cette triste affaire qui depuis si longtemps alimente les petits journaux de Paris.

La réputation de l'anti-névralgique russe, l'Anisine-Marc, est devenue universelle. Le succès de ce produit est tel, que le préparateur a été obligé de doubler le personnel de son laboratoire pour être en mesure de satisfaire à toutes les demandes. L'efficacité certaine et l'innocuité parfaite de cet anti-névralgique instantané sont prouvées par des milliers d'expériences. Adresser toutes les demandes à l'Anisine-Marc, 22, rue Le Peletier, à Paris. Prix, 5 fr. 50 franco par la poste. On n'expédie pas contre remboursement.

Dernières Nouvelles.

Berlin, 15 décembre.

Le bruit court que les réserves sont appelées sous les armes dans un délai fort rapproché.

L'appel de la landwehr n'ayant lieu que sous le coup de circonstances d'une gravité exceptionnelle, ce bruit, tout en n'étant pas encore confirmé, a produit ici la plus grande sensation.

La Porte a déclaré de nouveau de la façon la plus formelle qu'elle repousserait à outrance toute occupation de n'importe quelle puissance.

Pour les articles non signés : P. GODET.

1 FRANC JOURNAL DES RENTIERS
en le meilleur des journaux financiers, rue de Provence, 34, Paris, 6^e année ;
TIMBRES : vente au numéro dans les kiosques et gares de chemins de fer, Parait chaque dimanche, un fr. en timb. poste pour six mois d'essai. Liste des tirages et des titres opposés ; renseignements sur toutes valeurs ; prix des coupons échus ; leur paiement immédiat à 25 c. par 100 fr. ; conseils pour placements financiers ; ordres de Bourse. Administré par M. de BUCARAT, officier supérieur en retraite, et officier de la Légion d'honneur.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Dimanches.

Résumé de chaque numéro :

2 fr. Informations financières, Causerie financière, Bilans, Revue de la Bourse, Recettes des chemins de fer, Chronique des valeurs, Correspondances, Assemblées d'Actionnaires, Coupons échus, Listes des tirages, Cours des valeurs.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

PARIS — 45, rue Vivienne, 45 — PARIS
Envoyer mandat ou timbres-poste.

VENTE

Pour cause de cessation d'affaires,

MARCHANDISES D'HORLOGERIE,
BIJOUTERIE et ORFÈVRERIE.

M. PICHÉRIE-BOUCHÉ, ne pouvant trouver de successeur, en raison de la grande quantité de marchandises qu'il a en magasin, s'est déterminé à les écarter à un très-grand rabais. A l'occasion des **Étrennes**, M. PICHÉRIE a établi un magasin de pendules rue Saint-Nicolas, maison Rousseau.

Etrennes. Les personnes désireuses d'avoir, à bas prix, de bons mouchoirs de batiste ou de toile fine pur fil, large n° 54, à 6 fr. 75, 7 fr. 90, 9 fr., 10 fr. la douzaine, et extra-fins à 12 fr. la douzaine, doivent s'adresser à MM. Corbu et C^{ie}, fabricants de mouchoirs à Cambrai (Nord), qui envoient franco, même pour une douzaine, contre mandat de poste ou timbres-poste. Envoi de types franco sur demande.

Purgatif et Dépuratif économique, efficace, facile à prendre, les *Pilules écossaises* de CAUVIN se trouvent dans toutes les pharmacies. 30 pilules, 2 fr.

UNE AFFAIRE D'OR!! LISEZ!!!

BELLES ET BONNES
MONTRÉS
AVEC GILETIÈRE ÉLÉGANTE
expédiées franco

APERÇU DES PRIX :

MONTRÉ argent, boussole, secondes. 24 fr.
MONTRÉ argent, cylindre rubis. 20 fr.
MONTRÉ glacé plate, cylindre rubis. . 17 fr.
MONTRÉ sonnante les heures, 1^{er} choix. 25 fr.
MONTRÉ marchant très-bien. 10 fr.
MONTRÉ qualité inférieure. 7 fr.

GILETIÈRES EN TOUS GENRES
DE 2 A 13 FRANCS LA DOUZAINÉ

On demande des dépositaires et des courtiers.

ENVOI D'ÉCHANTILLONS.

S'adresser à M. COSTE, entrepositaire général, à Taulignan (Drôme).

Refusez les contrefaçons.

N'acceptez que nos boîtes en ferblanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées,

et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardrés, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie perdue.

Également préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou hémorrhagées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88.000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelfort, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Certificat N° 89.211.

Orvaux, 15 avril 1875.

Depuis quatre ans que je fais usage de votre inestimable *Revalescière Du Barry*, je ne souffre plus des douleurs des reins qui m'avaient cruellement tourmenté durant grand nombre d'années. Je jouis, dans ma 95^e année, du bien-être d'une santé parfaite.

J'ai l'honneur, etc.

LEROY, curé.

Cure N° 45.270.

PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74.442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisante *Revalescière*, je ressens une nouvelle vigueur; la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

MEYFFRET, curé.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 DÉCEMBRE 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	70	25	» 20	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	722	50	» 2 50	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	666	25	» 6 25
4 1/2 % jouiss. septembre.	101	30	» 10	Crédit Mobilier.	152	50	» 2 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	560	30	» 30
5 % jouiss. novembre.	104	67	» 07	Crédit foncier d'Autriche.	480	»	7 50	Société autrichienne, j. janv.	531	25	» 1 25
Obligations du Trésor, 1. payé.	495	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	362	50	» 2 50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	433	»	» 50	Est, jouissance nov.	612	50	» 2 50	Orléans.	333	75	» 2 50
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	491	24	» 25	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	993	75	» 1 25	Paris-Lyon-Méditerranée.	334	»	» 2 50
— 1865, 4 %	505	»	»	Midi, jouissance juillet.	787	50	» 2 50	Est.	325	»	» 2 50
— 1869, 3 %	384	50	» 2 50	Nord, jouissance juillet.	1275	»	2 50	Nord.	335	»	» 2 50
— 1871, 3 %	374	»	»	Orléans, jouissance octobre.	1035	»	5 50	Ouest.	335	»	» 2 50
— 1875, 4 %	484	50	» 50	Yendée, 350 fr. p. j. jouiss. juill.	668	75	» 3 75	Midi.	321	»	» 2 50
Banque de France, j. juillet.	3740	»	» 30	Compagnie parisienne du Gaz.	1312	50	» 5 50	Deux-Charentes.	291	25	» 2 50
Comptoir d'escompte, j. août.	682	30	»	Société Immobilière, j. janv.	16	»	» 1 50	Vendée.	254	»	» 2 50
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	365	»	» 5	C. gén. Transatlantique, j. juill.	330	»	» 6 25	Canal de Suez.	522	»	» 2 50
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	370	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	653	50	» 13 50								

Etude de M^e RENOUE, notaire à Neuillé.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION,
Les 26 et 27 décembre
présent mois.

LA COUPE DES DIVERS

**BOIS TAILLIS, SAPINIÈRES
ET BRUYÈRES**

Dépendant de la terre de la Roche-
Chardonnet, commune de Neuillé,
ET UN LOT

De 39 Noyers, 3 Poiriers,
4 Cormier et 238 Sapins,

Complantés sur ledit domaine.

La vente du gros bois sera faite le
27 décembre, à midi, au château de
la Roche, et celle du taillis et du
petit bois, sur place, le 26 décembre,
à partir de midi.

S'adresser, pour visiter, à M. At-
LEAUME, garde particulier, au château
de la Roche, à Neuillé. (670)

A LOUER

PRÉSENTÉMENT,

UNE PORTION DE MAISON

Sise à Saumur,

Avec ou sans écurie.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UN MÉNAGE
cocher, valet de chambre
et cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

VINS DES CORDELIERS, à Cham-
pigny, dernières récoltes.
S'adresser à M^e BOUCHET, rue
Beaurepaire, 41, ou à M^e LE BLAYE,
notaire. (652)

A LOUER

En totalité ou par parties,

VASTES CAVES

PROPRES AU COMMERCE DES VINS

Situées à Saumur, rue des Basses-
Perrrières.

S'adresser à M. PASQUIER, phar-
macien. (268)

PAPIER WINSI

Remède souverain pour la guérison rapide
des Irritations de poitrine, Rhumes, Bron-
chites, Grippe, Moux de gorge, Rhumatismes,
Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes
les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles.
Se défier des contrefaçons.

PERLES W. GUYON

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre
et le plus efficace contre la Constipation,
la Bile, les Glaires, les Moux d'estomac, etc.
3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

Commission, Consignation, Représentation.

L'Agence vinicole de la rue Royale-Saint-Honoré, n° 25 (Madeleine Paris)
Agence de commission et de localions, en rapports continus avec les étran-
gers, maisons meublées, pensions de famille, etc.,

Offre à MM. les Négociants en vins et spiritueux, producteurs, bons expédi-
teurs, son concours actif, sérieux, avec offices de dégustations; situation
exceptionnelle pour écarter leurs marchandises auprès d'une clientèle de
premier ordre. (223)

PHARMACIE PASQUIER

20, rue du Marché-Noir,
SAUMUR.

A. GLOSIER

SUCCESSEUR,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève
de l'École Supérieure de Paris.

Guérison prompte et radicale des
engelures par le baume glycérolé
aromatique.

Grand assortiment de bandages her-
niaires, de bas en tissu élastique pour
varices, de ceintures abdominales, sor-
tant des premières fabriques de Paris.

Prix très-modérés.

Dépôt de toutes les spécialités mé-
dicales.

Entrepôt de toutes les eaux miné-
rales naturelles françaises et étran-
gères.

OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France,
pour un article facile, pouvant rap-
porter 1,000 francs par an sans rien
changer à ses habitudes. — S'adresser
franco à M. SANGLIARD, 14, rue Ram-
buteau, à Paris. Joindre un timbre
pour recevoir franco instructions et
prix-courants. (223)

CAISSE SAUMUROISE

18, rue Beaurepaire.

On paie dès aujourd'hui les Coupons
Lombards, Hongrois, Dollars 6 0/0,
Dette unifiée d'Autriche, échéant en
janvier 1877.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs,
sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs.

Paiement, dès aujourd'hui, des coupons échéant en
janvier: Obligations Orléans, Ouest, Nord et Midi,
sous escompte de 5 0/0 l'an, soit 20 c. par cent francs.

DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN

Tonique et Hygiénique
Supérieur à tous Bitters connus
1^{re} médaille à toutes les Expositions
de PARIS, PROGRÈS à VIENNE
DANS TOUS LES CAFE'S
Entrepôt géométrique en France et l'Étranger
BOULEVARD NATIONAL, 36 & 38, MARCHÉ

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.